

COMPTE RENDU :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 14 décembre 2007 à Langeac

Présents : Mmes Yvette ALIZER, Paulette FINIEL, Rachelle MERLE, Aline MICHEL, Sylvie MICHEL, Mathilde PIGEON et Marie-Thérèse ROUBAUD ; Mrs Roger AMBARD, Pierre BERNARDON, Guy BRUSTEL, Alain CASTELLAN, Robert CHAUSSE, Alain CUSSAC, Jean-Michel DURAND, Daniel ESTIEU, Denis FOURY, Michel JOSEPH, Jean-Pierre KREMBSER, Jean MATHIVET, Franck NOEL-BARON, Jean-Paul PASCAL, Marc TAILLANDIER, Marc VAN DER WINDT, Bernard VISSAC, Guy VISSAC et Joseph VISSAC.

Représentés : Mmes Nicole LONJON par Daniel BOISSIER et Pascale TORRENT par Gilles BONNEFOI.

Excusés : Mme Christiane LONJON ; Mrs Alain PLOT et Alain ROUSSET.

Absents : Mrs Gilles RUAT et René VERET.

Assistés également : Mrs Eric AUBERT, Pierre-Olivier MALARTRE et Caroline SCHELL.



Le Conseil de Communauté du Langeadois s'est réuni le Vendredi 14 décembre 2007 à la Mairie de Langeac, pour étudier l'ordre du jour suivant :

- 1- Validation du précédent compte rendu

Finances et Programmation

- 2- Présentation et vote de la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2007
- 3- Présentation et vote de la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe 2007 de la Z.A.E. de Chambaret
- 4- Bilan quantitatif et qualitatif du Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement de la Communauté de Communes

Environnement et Cadre de Vie

- 5- Validation de l'Avant Projet Définitif de l'aire d'accueil et d'habitat des gens du voyage et autorisation pour dépôt des demandes de subventions
- 6- Présentation du dispositif du « Pass foncier »

Développement Economique

- 7- Lancement d'une consultation et choix d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude impact sur la Z.A.E. de Chambaret et pour la procédure visant à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté
- 8- Lancement d'une consultation et choix d'un maître d'œuvre pour la conception et la réalisation du projet de la Z.A.E. de Chambaret

- 9- Validation du plan de financement de la Z.A.E. de Chambaret pour une subvention au titre de la D.D.R. 2007

Affaires Scolaires, Culturelles, Sportives et Sociales

- 10- Adoption d'une convention avec l'association Sports et Loisirs pour l'animation du projet communautaire d'Espace V.T.T.
11- Renouvellement de la convention annuelle avec l'école de musique et de danse Mélodica

Administration

- 12- Avenants aux marchés de travaux de l'école de Lachaud-Curmilhac
13- Fixation du montant des pénalités pour les retards de livraison du chantier de l'école de Lachaud-Curmilhac
14- Engagement d'un bureau d'études pour la conduite de diagnostics radon dans les bâtiments scolaires et d'accueil enfance/jeunesse
15- Modification des statuts du Syndicat des Eaux et d'Assainissement d'Auteyrac

16- Questions diverses



Le Président donne lecture aux membres du Conseil communautaire des procès verbaux des réunions du Bureau communautaire des séances du 12 octobre, 16 novembre et 30 novembre 2007.



1- VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu de la précédente réunion de Conseil est validé à l'unanimité des présents.

2- PRESENTATION ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL 2007

Le Président de la Communauté et le Président de la Commission des Finances et de la Programmation donnent la parole à Eric AUBERT pour présenter la D.M. n° 2 du Budget général.

En section de fonctionnement la D.M. n° 2 s'équilibre en dépenses / recettes à 3 077,89 € de propositions supplémentaires de crédits pour un total de 3 746 918,08 €.

En section d'investissement seuls des mouvements de crédit sont opérés entre les programmes d'investissements ouverts. Aucune proposition supplémentaire de crédits n'est faite.

Le Président fait remarquer que sur l'exercice 2007 la Communauté n'aura pas fait appel à l'emprunt.

La D.M. n° 2 est validée à l'unanimité des présents.

3- PRESENTATION ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE 2007 DE LA Z.A.E. DE CHAMBARET

Eric AUBERT, sur proposition du Président de la Communauté présente la D.M. n° 1 du Budget de la Z.A.E. de Chambaret.

Elle s'équilibre en dépenses / recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 5 000,00 € en crédit supplémentaire.

En section d'investissement elle s'équilibre à 90 000, 00 €, 46 829, 00 € sont prélevés sur le Budget général et le complément provient de subventions d'Etat, de la Région et du Département.

La D.M. n° 1 est validée à l'unanimité des présents.

4- BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président de la Communauté cède la parole aux agents de la Communauté qui présentent, sous la forme d'un diaporama, le bilan du Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement. L'exposé s'articule autour de 3 parties :

- 1/ Un rappel de la démarche du Schéma et des 4 axes de développement définis.
- 2/ L'évaluation individuelle des 50 fiches actions prévues.
- 3/ Une synthèse par grands domaines de compétences des projets réalisés. Un bilan points positifs / points négatifs de la démarche.

Le document sera adressé à tous les délégués communautaires et sera mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Langeadois (www.langeadois.com).

5- VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DE L'AIRE D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE ET AUTORISATION POUR DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Président de la Communauté donne la parole à Monsieur Franck NOEL-BARON pour présenter le dossier.

Monsieur Franck NOEL-BARON commente l'avant projet définitif : superficie totale du site environ 5 000 m², 8 emplacements prévus (150 m² / emplacement), 4 blocs sanitaires, 1 aire de jeux, un local gardien. Le plan de financement s'établit à 415 000,00 € de dépenses, la Communauté assurera 56 % de la recette (soit 234 000,00 €) ;

Le dossier est complété par une note sur l'accompagnement social de l'aire et par un projet de règlement intérieur.

Madame Yvette ALIZER fait remarquer que le montant de la caution, fixé à 50 €, devrait être lié à la durée du séjour.

Monsieur Robert CHAUSSE constate l'important dépassement entre le coût prévisionnel inscrit au P.P.I. (275 000,00 € T.T.C.) et le coût de ce projet (496 000,00 € T.T.C.).

Monsieur Franck NOEL-BARON et Madame Mathilde PIGEON précisent que le coût inscrit au P.P.I. était basé sur un montant par place de dépense éligible plafonné par l'Etat à 15 245,00 € H.T. alors que nous sommes en réalité à 26 000,00 € H.T., que la pollution des sols renchérit le coût final du projet et qu'enfin comparativement à d'autres projets en service le coût de l'aire d'accueil de la Communauté n'est pas en décalage.

Pour ce qui est de sa mise en service Monsieur, Franck NOEL-BARON pense qu'elle pourrait ouvrir fin 2008 ou début 2009.

Après ces explications la délibération est adoptée par 25 voix POUR, 0 CONTRE et 3 ABSTENTIONS (Madame Aline MICHEL, Messieurs Michel JOSEPH et Jean-Michel DURAND).

6- PRESENTATION DU DISPOSITIF DU « PASS FONCIER »

Le dispositif du « Pass Foncier » est présenté, sous forme de diaporama par Pierre-Olivier MALARTRE. Il expose les principes généraux du dispositif, son application sur le territoire de la Communauté et deux simulations pour mesurer concrètement les avantages et inconvénients du « Pass Foncier ».

Monsieur Denis FOURY fait remarquer que le gain net pour le porteur de projet éligible au « Pass Foncier » doit être diminué du coût des assurances du prêt qui selon lui reposera sur 2 têtes (2 x 100 %).

Madame Yvette ALIZER note que l'acquisition du terrain peut intervenir dans un délai maximum de 25 ans ce qui signifie que le propriétaire de la maison n'est pas propriétaire du terrain dans l'immédiat sauf à en faire le choix.

Messieurs Guy VISSAC et Robert CHAUSSE soulignent que le document présenté sera adressé à toutes les Communes de la Communauté pour que chaque Conseil municipal en débattenne et que la Communauté délibère début février.

Monsieur CHAUSSE rajoute que la Communauté et les Communes devront se prononcer très rapidement compte tenu du nombre restreint de dossiers à l'échelle départementale (environ 30 dossiers / an).

7- LANCEMENT D'UNE CONSULTATION ET CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE IMPACT SUR LA Z.A.E. DE CHAMBARET ET POUR LA PROCEDURE VISANT A LA CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

Monsieur Guy VISSAC explique que la procédure de Z.A.C. retenue pour l'aménagement de la Z.A.E. semble être la procédure la plus adaptée et la plus souple.

Monsieur Robert CHAUSSE confirme qu'effectivement elle permet un découpage des lots à la demande beaucoup plus souple que la procédure de lotissement.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

8- LANCEMENT D'UNE CONSULTATION ET CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DU PROJET DE LA Z.A.E. DE CHAMBARET

Le Président explique que cette délibération vient compléter la précédente et qu'elle permettra d'engager le projet dans sa phase opérationnelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

9- VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA Z.A.E. DE CHAMBARET POUR UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.D.R. 2007

Le Président souligne qu'un reliquat départemental 2007 de D.D.R. est disponible. Ce reliquat de 207 767,00 € pourrait faire l'objet d'une attribution sur la 2^{ème} tranche du projet de la Z.A.E. de Chambaret portée par la Communauté de Communes.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

10- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS POUR L'ANIMATION DU PROJET COMMUNAUTAIRE D'ESPACE V.T.T.

Le Président rappelle aux membres du Conseil que l'engagement du dossier d'« Espace V.T.T. » auprès de la F.F. de Cyclisme nécessite la formalisation d'un partenariat avec une association locale. L'association Sport et Loisirs de Siaugues Sainte-Marie s'est déclarée volontaire pour être le support technique à ce projet.

Une aide forfaitaire annuelle de 1 000,00 € lui sera versée pour supporter certaines dépenses.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

11- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE MELODICA

Le projet de délibération est présenté par Madame Rachel MERLE, elle souligne qu'il s'agit du renouvellement annuel de la convention avec MELODICA. L'aide de la Communauté est arrêtée à la somme de 10 178,61 €. L'animation dans les établissements scolaires est prévue à 12,5 heures / semaine, sauf pour les établissements de Langeac où l'intervention musicale est assurée par du personnel municipal.

Madame Rachel MERLE précise également que l'école de musique est intégrée au Schéma départemental et que les responsables considèrent que les locaux ne sont plus adaptés aux activités.

12- AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE L'ECOLE DE LACHAUD-CURMILHAC

Les avenants sont validés à l'unanimité des présents :

- lot 1 VRD =	+ 7 089,81 € H.T.
- lot 2 Maçonnerie =	- 6 294,86 € H.T.
- lot 6 Plâtrerie=	- 2 504,92 € H.T.
- lot 7 Sols souples =	+ 228,60 € H.T.
- lot 8 Sols collés =	- 356,00 € H.T.
- lot 11 Chauffage VMC =	+ 348,33 € H.T.

13- FIXATION DU MONTANT DES PENALITES POUR LES RETARDS DE LIVRAISON DU CHANTIER DE L'ECOLE DE LACHAUD-CURMILHAC

A l'unanimité le Conseil décide de ne pas appliquer les pénalités de retard de chantier de l'école de Lachaud-Curmilhac à l'entreprise retenue sur les lots Maçonnerie et Plâtrerie / Peinture.

14- ENGAGEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA CONDUITE DE DIAGNOSTICS RADON DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES ET D'ACCUEIL ENFANCE/JEUNESSE

A la suite d'une consultation et des 3 propositions reçues, le Conseil, décide, à l'unanimité, de retenir le bureau C.S.B.T.P. pour un montant T.T.C. de 1 136,00 €.

15- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'AUTEYRAC

L'adhésion de nouvelles Communes et de la Communauté de Communes du Pays de Saugues est validée à l'unanimité des présents.

16- QUESTIONS DIVERSES

Au titre des questions diverses le Conseil accepte à l'unanimité d'étudier les points suivants :

- Mise à disposition d'agents entre la Communauté de Communes du Langeadois et la Commune de Langeac et la Communauté de Communes du Langeadois et le Conservatoire Botanique du Massif Central : le Président explique les raisons de cette réorganisation du service de comptabilité à la Communauté.
La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.
- Signature du contrat Enfance / Jeunesse 2007/2010 : le renouvellement du contrat avec la C.A.F. et la M.S.A. est validé à l'unanimité des présents.
- La prochaine Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) se tiendra le jeudi 17 janvier 2008 à 18 h 00.
- Le Prochain Conseil est fixé au **vendredi 8 février 2008 à 20 h 30 à Chanteuges.**

Le Président boucle la séance du Conseil et remercie l'ensemble des participants.

Fait à Langeac,
Le 19 décembre 2007

Le Président,

Guy VISSAC

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site internet et panneau d'affichage de la C.C.L.